

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 DECEMBRE 2021

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2021 à l'unanimité.

1) Pôles ADS – Dématérialisation

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise en commun du « Pack ADS Demat » et ses annexes pour un coût annuel de 954.80€.

2) CDG – adhésion aux missions pluriannuelles du CDG dans le cadre d'une convention unique

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention unique avec le CDG, qui regroupe les conventions suivantes :

Nom de la mission	Tarif annuel
Médecine préventive	Coût agent 80 €
Mission d'inspection hygiène et sécurité	Inclus dans cotisation cdg69
Conseil en droit des collectivités	0,90€ par habitant soit 2813.40€
Mission d'intérim	Portage salarial : 5,5% Contrat intérim : 6,5%
Mission d'archivage pluriannuel	315 €/jours réellement effectués
Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes	35 € à 70 € / dossier Selon le type de dossier

3) Restaurant scolaire – dispositif « La cantine à 1€ » dans le cadre du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des tarifs du restaurant scolaire à compter du 01/01/2022, en modifiant la tranche « tarification sociale » pour les familles en difficulté (barème d'aide sociale du CCAS) qui passera de 1.80 € à 1.00 € et nous permettra ainsi de bénéficier d'une participation financière de l'Etat.

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
Quotient Familial / tarif social	Tarif social (1)	0 à 800	801 à 1100	1101 à 1400	1401 à 1700	1701 à 2000	>à 2000
PRIX DU REPAS	1.00 €	3.89€	4.73€	5.17€	5.61€	5.94€	6.55€

(1) Les bénéficiaires du tarif social sont les bénéficiaires du barème d'aide sociale du CCAS

4) Personnel communal : application des 1607h annuelles

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la suppression des jours d'ancienneté accordés au personnel par arrêté le 21/03/1998, à compter du 1er janvier 2022, afin de se mettre en conformité avec la nouvelle loi sur la transformation de la fonction publique et d'appliquer le respect des 1607 heures de travail annuel (base d'un temps plein).

Conseil municipal du 9 décembre 2021

5) Subventions aux associations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions suivantes en établissant une décision modificative budgétaire afin de pouvoir verser ses subventions sur 2021.

Articles budgétaires	Nom associations/organismes	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
6574 – subventions aux associations	ACA	500.00 €	
6574 – subventions aux associations	La Boule Fraternelle	428.11 €	
6535 – Formation des élus	Sou des Ecoles (aide famille voyage Venise)		928.11 €
	TOTAUX	928.11 €	928.11 €

6) Métropole : vœu relatif à la révision de la gouvernance métropolitaine « pour une métropole des communes et des citoyens

Le Conseil Municipal, à l'unanimité formule les demandes suivantes :

- Qu'une mission d'information parlementaire soit créée pour mener une évaluation rigoureuse et transpartisane concernant l'instauration de la Métropole de Lyon, ses limites géographiques, son mode de gouvernance sur le plan démocratique et territorial, en particulier son évolution depuis la 1^{ère} élection des conseillers métropolitains au scrutin universel direct en 2020,
- Que soit engagée et mise en œuvre avant 2026 une révision des dispositions législatives applicables à la Métropole de Lyon pour construire une Métropole des communes et des citoyens garantissant notamment la représentation de chacune des communes au sein du Conseil métropolitain.

7) Etudes – poste de direction

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les missions de direction des études surveillées confiées à la directrice de l'école et valide la création de ce poste, pour la nouvelle directrice, depuis la rentrée de septembre 2021, soit à compter du 03/09/2021.

8) véhicule de police

Le véhicule de police va être remplacé par un véhicule électrique.

9) local commercial - Place Jean Moulin

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'acquisition du commerce laissé libre par la BNP. Cette acquisition permettra l'installation d'un distributeur automatique de billet et l'implantation d'un nouveau commerce.

10) Mutuelle habitants

Le dossier est reporté à un prochain conseil

11) protocoles sanitaires

l'école est passée au niveau « orange », ce qui signifie que les enfants doivent de nouveau porter le masque non seulement dans les classes mais également à l'extérieur. Ils ne peuvent le quitter que le temps du repas.

La commune a décidé d'annuler toutes les manifestations prévues en intérieur jusqu'à fin décembre. Pour les manifestations en extérieur, le passe sanitaire est obligatoire. Le port du Masque est obligatoire 50 m autour des écoles et sur le marché.

12) dépistage COVID

Un centre de dépistage COVID va être installé, en accord avec l'ARS, devant la pharmacie.

13) Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est consultable en Mairie aux heures d'ouverture. Vu par Nous, Le Maire de la commune de Fontaines Saint-Martin, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Virginie POULAIN

